



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2023/10/16/2-1

portant sur

### L'AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME PLU DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET : MODIFICATION N°7

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 16 octobre 2023

## PARTICIPANTS

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

**36 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer**

Madame Jessica BOVIS, **membre du Bureau**, Secrétaire, arrivée après les délibérations.

Monsieur Pascal NICOLETTI, **membre élu**, arrivé après les délibérations.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Éric, LAPIERRE Nathalie, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué et Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire,  
**Membres du Bureau**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Éric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo,  
**Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs PERUGINI Francis, STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, Matthieu, MOLINES Gérard, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, KLEINKLAUS Christophe, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- L'Avis favorable avec questionnement du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 02 octobre 2023.

**CONSIDERANT :**

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétences au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- Que le Bureau a émis un Avis favorable avec une recommandation à l'adoption par l'Assemblée Générale pour l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 02 octobre 2023.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

▶ **ADOPTENT** l'avis précisé dans le tableau ci-après :

<b>TERRITOIRE</b>	<b>TYPE DE PROCEDURE</b>	<b>AVIS</b>
<b>Villeneuve-Loubet</b>	<p>Modification n°7 du PLU de Villeneuve-Loubet (Sud du quartier de l'Ermitage)</p> <p><u>Programmation</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Projet urbain mixte sur la partie sud du quartier Ermitage (14 904m<sup>2</sup>)</li><li>➤ 140 logements, dont 49 sociaux et 7 en accession sociale.</li><li>➤ Activités économiques prévues en RDC : 500 m<sup>2</sup>, services en RDC : 250 m<sup>2</sup></li><li>➤ Stationnement : il est prévu 200 places, dont une partie dédiée aux commerces &amp; services</li></ul> <p><u>Réglementation modifiée</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Modification d'ER pour correspondre au projet</li><li>➤ Réduction de servitude pour correspondre au projet</li><li>➤ Réduction de zone UB, augmentation de la zone naturelle Npr, création d'un EBC</li><li>➤ Création d'une OAP à portée réglementaire pour : architecture, mixité fonctionnelle et sociale, prévention des risques et environnement, stationnement, desserte des réseaux, règles gabaritaires de la zone UB.</li></ul>	<b>Favorable avec une recommandation</b>

Recommandation : réaliser une étude de programmation commerciale pour assurer la viabilité des commerces projetés.





Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63** **Nombre de départs 0**  
**Nombre de participants au vote : 36** (*quorum : 32, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 35**

---

**Abstention : 1** **Contre : 0** **Pour : 35**

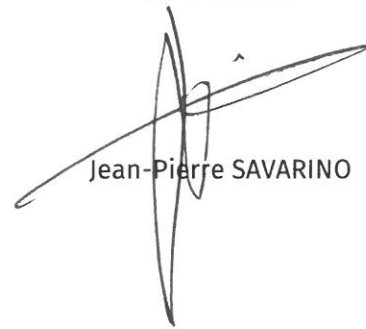
Nice, le 16 octobre 2023

Le Vice-Président



Laurent LACHKAR

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO